



KPMG. S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex



BM&A  
11 rue de Laborde  
75008 Paris

# ICAPE HOLDING S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes**

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 20 mai 2026, résolution n° 9

ICAPE HOLDING S.A.

33, avenue du Général Leclerc  
92260 - Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Headquarters:  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes attachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris  
Tél. 01 40 08 99 50  
bma@bma-groupe.com

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 €  
11, rue de Laborde  
75008 Paris  
348 461 443 R.C.S. Paris  
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443



## **ICAPE HOLDING S.A.**

33, avenue du Général Leclerc  
92260 - Fontenay-aux-Roses

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes**

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 20 mai 2026, résolution n°9

A l'Assemblée générale des Actionnaires de la société ICAPE Holding,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit :

- des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés et groupement qui lui sont directement ou indirectement liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 dudit Code,
- et/ou des mandataires sociaux, ou certaines catégories d'entre eux, qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1, II du Code du commerce,

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société au moment de l'attribution. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions en cas d'opération sur le capital ou les capitaux propres de la Société pendant la période d'acquisition.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes, soit jusqu'au 20 juillet 2029.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

#### **ICAPE Holding S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes  
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2026, résolution n°9



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris la Défense, le 17 avril 2026

Paris, le 17 avril 2026

KPMG S.A.

BM&A

*Rémi Toulemonde*

*Eric Seyvos*

*Sidonio Ferreira*

Rémi Toulemonde  
Associé

Eric Seyvos  
Associé

Sidonio Ferreira  
Associé